

**Objet :****Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn et Garonne / Entretien et balisage des sentiers de randonnées**

DECISION n°20240426

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération 2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoir consenties par la Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment sa capacité à pouvoir :

- Solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public,

DECIDE

Vu le programme de travaux d'entretien de la micro-signalétique (panneaux et peintures) et des zones à végétation (tonte, taille, débroussaillage), sur 225 km de sentiers de randonnée PR et 75 km de boucles VTT pour l'année 2024, soit un total de 300 km.

-DE SOLLICITER le Conseil Départemental de Tarn et Garonne pour une subvention au titre de l'entretien et balisage des sentiers de randonnée PR d'un montant de 2 700 € soit 12 € du km.

Fait à Caussade
Le 10/04/2024

Le Président,
Guy Rouzies

